

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° DE-2023-012

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGÉ (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Signature des marchés de travaux.

Afin de répondre à une demande croissante d'inscriptions, la Ville de Bayonne a engagé un important projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé situé dans le quartier de Mousserolles.

L'ensemble des bâtiments actuels sera démolé pour laisser place à un nouvel édifice qui permettra d'accueillir quatre classes en section maternelle, quatre en section élémentaire, des espaces partagés (salle de motricité, salle polyvalente, bibliothèque, des espaces dédiés au personnel et un espace de restauration avec des cuisines) pour une surface totale de 1 709 m².

La Ville a pour ambition de faire de ce projet inscrit dans un écrin de verdure remarquable, un projet exemplaire en tout point.

A ce titre, sur la base du projet conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'agence d'architecture Hiru est le mandataire, la Ville de Bayonne a engagé une procédure de mise en concurrence : un appel d'offres ouvert concernant 17 lots, publié sur les sites respectifs du BOAMP et du JOUE le 31 octobre 2022.

L'estimation actualisée en Juillet 2022 s'élevait à 5 474 730,33 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 05 décembre 2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 01 Février 2023, et a attribué les marchés comme indiqué ci-dessous :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT EUROS HT
01	FONDATIONS - GROS OEUVRE	SEG FAYAT	940 000,00
02	MUR OSSATURE BOIS - CHARPENTE - BOIS COUVERTURE - BARDAGE	PYRENEES CHARPENTES	1 297 977,72
03	MENUISERIES EXTERIEURES	LABASTERE 64	288 378,00
04	SERRURERIE	FORMADOUR	57 440,00
05	PLATRERIE – PLAFONDS - ISOLATION	GOYTY JEAN SARL	350 465,82
06	MENUISERIE BOIS	ETCHEPARE Michel	224 787,13
07	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	LORENZI	98 760,75
08	CARRELAGE - FAIENCE	OYHAMBURU SAS	79 471,98
09	PEINTURE	LORENZI	109 980,00
10	EQUIPEMENT DE CUISINE	QUIETALIS GRAND OUEST	99 831,00
11	ASENSEURS	ORONA SUD OUEST	19 650,00
12	ELECTRICITE CFO/CFA	POYER ET FILS ELECTRICITE	197 732,80

13	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	BOBION ET JOANIN	831 231,77
14	TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT	VOIRIE COLAS FRANCE	529 993,53
15	RESEAUX D'ADDUCTION	COREBA	48 010,02
16	ESPACES VERTS - MOBILIERS ET EQUIPEMENTS LUDIQUES	La décision d'attribution a été différée	
17	DECONSTRUCTION - DEMOLITION	ENTREPRISE GOYHETCHE	87 705,00
TOTAL			5 261 415,52

Ces offres ont été classées en première position au regard des critères de jugement des offres, indiqués dans le règlement de consultation et repris dans le tableau ci-dessous :

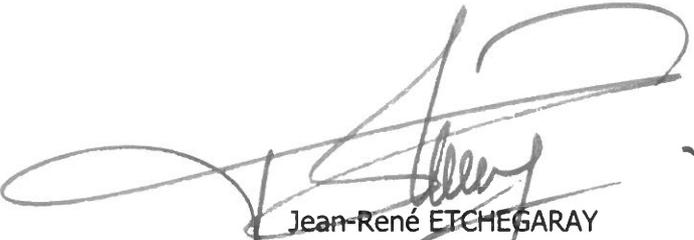
Critères	Pondération
Valeur technique : - Connaissance du site et sujétions - Méthodologie et organisation proposée au regard du planning et du CCTP avec description des moyens humains et techniques réellement affectés au chantier et contraintes d'exécution (nom du conducteur de travaux et CV). - Fiches techniques des matériaux et produits mis en œuvre, avis techniques	55% 8% 30% 17%
Prix des prestations	40%
Performances en matière de protection de l'environnement : cohérence du plan assurance environnement (PAE) avec le CCTP	5%

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir aux conditions décrites ci-dessus et avec les sociétés sus-indiquées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services